



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 23 NOVEMBRE 2021 - 18 H 30 -

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Mardi 23 Novembre 2021, le Conseil Municipal de CAUDRY, régulièrement convoqué par courrier du 17 Novembre 2021, s'est réuni en séance sans public, au Foyer A. Schweitzer, sous la présidence de Monsieur Frédéric BRICOUT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents (26) : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. BONIFACE Didier, Mme TRIOUX-COURBET Sandrine, M. RIQUET Alain, Mme THUILLEZ Martine, M. DOYER Claude, Mme RICHOMME Liliane, Adjoint au Maire ; Mme PLUCHART Claudine, Mme DAUCHET Martine, Mme PRUVOT Brigitte, M. CHMIELEWSKI Dominique, M. DEVIENNE Marc, M. MARIN Yves, M. DEUDON José, M. BALEDENT Matthieu, Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne, Mme MATON Audrey, M. HISBERGUE Antoine, M. ROUSSEAU Jérémy, Mme CAILLAUX Céline, M. BAUDOUX Aurélien, M. COLLIN Denis, Mme DISDIER Mélanie, M. BAJODEK Alban, Mme DESREUMAUX Sophie, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents ayant donné procuration (6) :

M. POULAIN Bernard :procuration à M. BONIFACE Didier
Mme BERANGER Agnès : procuration à M. BALEDENT Matthieu
Mme VERIN Véronique : procuration à M. DEUDON José
Mme NAVEZ Patricia : procuration à M. DOYER Claude
M. DECALION Ismaël : procuration à M. DEVIENNE Marc
M. BRULANT Damien : procuration à M. ROUSSEAU Jérémy

Membre absent (1) :

Mme CHATELAIN Nathalie

Est désigné secrétaire de séance : M. BAUDOUX Aurélien

1. SUBVENTION CDAD DU NORD 2021

→ Attribution, pour l'année 2021, au Conseil Départemental de l'Accès au Droit – CDAD – d'une subvention calculée au prorata des permanences honorées et correspondant à un montant de 1 600 euros.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. GESTION DES CHATS ERRANTS – ANNÉE 2022 – CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

→ Acceptation des conditions de la Fondation « 30 Millions d'Amis » et autorisation accordée à Monsieur le Maire pour signer la convention avec l'association à compter du 1^{er} janvier 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. MODIFICATION DES CONDITIONS D'OBTENTION DE L'AIDE COMMUNALE POUR LE PERMIS DE CONDUIRE B

→ Bourse communale de 150 € accordée aux jeunes selon les conditions d'attributions suivantes :

- être âgés de 16 à 24 ans révolus
- avoir réussi l'examen du code de la route
- résider à Caudry depuis plus d'un an
- accomplir 12 heures de bénévolat (8 heures si week-end ou jour férié)

→ Autorisation accordée à Monsieur le Maire pour signer la nouvelle convention avec la Mission Locale du Cambrésis et mise en place du dispositif modifié à partir du 1^{er} janvier 2022 en veillant à l'inscription des crédits nécessaires au budget communal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT CONTRATS AIDÉS

→ Élargissement de la possibilité de recours aux contrats CUI-PEC sur des affectations vers l'ensemble des services de la Mairie.

→ Maintien du quota maximal à 75 contrats.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
1 ABSTENTION : MME DISDIER**

5. PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION DE POSTES

→ Création des postes suivants à compter du 1^{er} décembre 2021 :

- une poste d'attaché territorial
- deux postes de techniciens territoriaux

→ Approbation du tableau des effectifs applicable au 1^{er} décembre 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR MENER A BIEN UN PROJET OU UNE OPÉRATION IDENTIFIÉE

→ Création, à compter du 1^{er} décembre 2021, d'un emploi non permanent de chef de projet « Petites Villes de Demain »

→ Autorisation de la rémunération aux conditions exposées en séance,

→ Autorisation accordée à Monsieur le Maire pour signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. CONCOURS DES MAISONS ILLUMINÉES

→ Récompenses des lauréats du concours sous forme de bons cadeaux à dépenser dans les commerces Caudrésiens selon le classement ci-dessous :

1^{er} prix : 140 €

2^e prix : 100 €

3^e prix : 80 €

4^e prix : 60 €

5^e prix : 40 €

→ Adoption de ce mode de récompenses pour les lauréats 2020 et 2021 et maintien pour les années suivantes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. AMICALE DES RETRAITÉS MUNICIPAUX – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2021

→ Versement d'une subvention de 9 000 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION LES AUXILIAIRES DES AVEUGLES 59

→ Versement d'une subvention de 500 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE PAR L'OFFICE DU COMMERCE CAUDRÉSIEEN

→ Versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. CCAS – AVANCE SUR SUBVENTION 2022

→ Accord d'une avance de 350 000 € au CCAS à valoir sur la subvention de 2022.

→ Versement début janvier 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. CONVENTION PARTENARIALE POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENCADREMENT DE LA PATINOIRE

→ Délégation à Caudry Événement's de l'encadrement et de la vente des tickets de la patinoire (installée en centre-ville du 1^{er} au 23 décembre 2021).

→ Adoption de la convention y afférente.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
1 ABSTENTION : MME DESREUMAUX**

13. SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE AU TITRE DE L'APPEL A PROJET RÉGIONAL « REDYNAMISATION DES CENTRE-VILLE ET CENTRE-BOURG »

→ Autorisation accordée à l'Office du Commerce Caudrésien pour déposer une demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France au titre de l'appel à projet « Redynamisation des centre-ville et centre-bourg » dont la ville est lauréate et sous réserve que l'Office du Commerce Caudrésien, en vertu des dispositions de l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, reverse une partie de cette aide régionale à la ville de Caudry pour la part subventionnable des dépenses engagées par cette dernière.

→ Autorisation accordée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE SCÈNES MITOYENNES

→ Avis favorable à la dissolution du Syndicat Intercommunal Scènes Mitoyennes au 31 Décembre 2021

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
1 ABSTENTION : MME DISDIER
1 CONTRE : MME DESREUMAUX

15. DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2 – VILLE DE CAUDRY

→ Adoption de la décision modificative annexée au rapport

→ Retrait de la délibération du 10 Juin 2021 (DGS/10-06-2021/Q23) portant virement de crédits, ce dernier étant intégré à la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
3 ABSTENTIONS : MME DISDIER – M. BAJODEK – MME DESREUMAUX

16. SALLE DE SPORT JACQUES SECRETIN – AUTORISATION DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT

→ Reconsidération du coût du projet des travaux de rénovation thermique et de mise aux normes de la salle de sport Jacques Secretin et prise en considération des crédits supplémentaires inscrits au titre de la décision budgétaire modificative présentée en séance.

→ Adoption du nouveau tableau :

N° des AP	Programme	INTITULE DU PROGRAMME	Montant de l'Autorisation de Programme (AP)	MONTANT DES CRÉDITS DE PAIEMENT	
				2021	2022
9021		Salle de sport J. Secretin	2 167 532,83 €	1 225 139,00 €	942 394,00 €

→ Annulation de la délibération du 15 Avril 2021 dès lors que la nouvelle sera rendue exécutoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
1 ABSTENTION : M. BAJODEK

INFO 1 : Décision de Monsieur le Maire portant acquisition d'équipements, de services et de ressources numériques dans les écoles élémentaires.

→ Sollicitation d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires à hauteur d'un montant maximum de 16 481 euros.

→ Signature d'une convention de financement avec le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des sports, Académie de Lille

→ Acquisition du matériel par la commune pour un montant prévisionnel de 23 660 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Frédéric Bricout", is written over the seal.

Frédéric BRICOUT